



Programme d'aide financière au remplacement d'éléments au gaz et au mazout

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :

Adresse :

,Prévost (Québec) J0R 1T0

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel:

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE

- Preuve de propriété (compte de taxes municipales ou scolaires, permis de conduire, compte d'utilité publique)
- Preuve que l'élément remplacé était alimenté au gaz ou au mazout
(photo présentant clairement le mode d'alimentation ou indication de l'entrepreneur sur la facture de travaux ou facture de gaz antérieure)
- Preuve d'installation de l'élément électrique de remplacement (facture détaillée et/ou photo(s))
- Preuve que le nouvel appareil installé est alimenté à 100% à l'électricité
(note par l'entrepreneur sur la facture, guide du propriétaire, photos claires, etc.)
- Tout autre document ou photo jugée nécessaire par le Service de l'environnement

***L'installation de la composante visée par le programme d'aide financière doit avoir été effectuée dans les six (6) mois précédant la date de dépôt de la demande.

Signature du participant : _____

Date :

Vous pouvez transmettre votre demande avec toutes les pièces justificatives à l'adresse suivante: Programme de subvention pour l'électrification de composantes résidentielles au gaz et au mazout - Ville de Prévost 2870, boulevard du Curé-Labelle Prévost (Québec) J0R 1T0

Vous pouvez aussi déposer vos documents au Service de l'environnement au 2772, boul. du Curé-Labelle ou les transmettre par courriel à l'adresse techenvironnement@ville.prevast.qc.ca

Affichez votre action pour le climat: la Ville de Prévost met à votre disposition de petites affiches que vous pouvez placer dans votre cour avant pour inciter vos voisins à faire de même et montrer à tous que vous avez fait votre part. Cochez cette case si le tout vous intéresse et nous livrerons ladite affiche directement chez-vous.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Aide accordée : _____ \$

Signature du responsable : _____

Date : _____

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par les présentes que la Ville de Prévost dispose, à même son fonds général, des crédits suffisants pour les fins auxquelles cette dépense est projetée par le conseil.

Directeur de service

25534-12-23
Résolution

_____ Date

Poste budgétaire : 02-470-04-996